

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 JUIN 2016



Fête du plan d'eau de Macot, La Plagne Tarentaise.

Samedi 23 juillet 2016 à partir de 21h00

21h : show «Légendes» l'histoire musicale du 20e siècle

22h30 : spectacle Pyrotechnique et discothèque géante jusqu'à 01h00

Base de loisirs, accès uniquement par le Gothard RN 90.



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille seize

Le 06 juin 2016 à 19h30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON

Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Sylvie, BRUN Séverine, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, GIROD GEDDA Isabelle, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés : Mme BERARD Patricia, conseillère municipale (pouvoir à Mme BRUN Séverine),

Mme BERTRAND Chantal, conseillère municipale (pouvoir à M. PELLICIER Guy), Mme HOEN Martine, 8e adjointe, (pouvoir à M. RENAUD Daniel), Mme MICHELAS Corine, conseillère municipale, (pouvoir à M.

BOCH Jean Luc), M. USANNAZ Bernard, conseiller municipal (pouvoir à Mme GENSAC Véronique) M. ASTIER Laurent, conseiller municipal (pouvoir à M. ALLAMAND René), M. BROCHE Gaël, conseiller municipal (pouvoir à M. GONTHIER Pierre), M. GIROND Emmanuel, conseiller municipal (pouvoir à M. ANXIONNAZ Didier), M. MORIN Sébastien, conseiller municipal (pouvoir à M. HANRARD Bernard), M. OLLINET Alain, conseiller municipal, pouvoir à M. BOUZON Charles)

Absents : Mme EMPRIN Sylvie, MM. ALLAIN Yann, SILVESTRE Marcel, COLLOMB Pascal, CLEYRAT Christian, BUTHOD Jeff, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. Raphaël OUGIER est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 02 mai 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Finances

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES DE LA FORÊT DE MACOT LA PLAGNE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle à l'assemblée que la délibération 2016-146 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux à réaliser en forêt communale de Macot La Plagne en 2016 pour un montant de 32.960,00 euros HT a été approuvée lors du dernier conseil municipal. Les parcelles concernées ne seront pas réalisées en totalité, il y a donc lieu de procéder à une modification de la demande initiale de subvention auprès du Conseil Régional. Les services de l'ONF nous informent qu'ils ont programmé pour l'année 2016 les travaux en forêt communale sur les parcelles 9 & 29.

La nature des travaux est la suivante : interventions sylvicoles après coupes ; (Le montant estimatif des travaux est de : 7 144,00 euros HT)

Il est donc proposé d'approuver cette nouvelle délibération qui devra être transmise afin de modifier l'enveloppe des travaux et de la subvention correspondante. Le conseil municipal sollicite l'aide la plus élevée possible du conseil régional pour la réalisation des travaux à réaliser en forêt

communale de Macot La Plagne (Commune de La Plagne Tarentaise)
(Votants : 49, Pour : 49)

2. RÉVISION DES LOYERS POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE explique que la commune déléguée de Bellentre souhaite modifier des loyers de deux appartements pouvant accueillir des familles dans l'objectif de pouvoir les louer rapidement. Il propose ainsi de modifier les loyers suivants :

- Appartement non meublé à l'école Bonconseil : 730 euros au lieu de 788 euros

- Appartement non meublé à l'ancienne fromagerie : 610 euros au lieu de 656 euros

Le conseil municipal approuve la modification des loyers comme annoncée ci-dessus.

(Votants : 49, pour : 49)

3. DEMANDE DE SUBVENTION — COMPLÉMENT CLUB ROLLER HOCKEY TAREN-TAISE

Maryse BUTHOD rappelle que les subventions aux associations ont été attribuées pour 2016, et la commune déléguée de Macot la Plagne a d'ores et déjà attribué au Roller Hockey Club 1 500,00 euros pour 2016 lors du conseil municipal du 07 mars 2016

Faute d'éléments nécessaires à l'appréciation de la demande du Roller Hockey Club Tarentaise, la demande de subvention à la commune déléguée de Bellentre n'a pu être étudiée en même temps que les premières subventions attribuées, et il est donc proposé de statuer sur une demande d'aide complémentaire.

Maryse BUTHOD propose ainsi d'allouer au club une subvention de 3000 euros + 1500 euros (en fonction des résultats du club) + 200 euros (en fonction de la participation aux activités d'été de la station) soit un montant de 4 700 euros.

Le conseil municipal approuve la subvention allouée par la commune déléguée de Bellentre à l'association Roller Hockey Club de Haute Tarentaise de 4 700 euros.

(Votants : 49, Pour : 49)

Ressources humaines

4. ADHÉSION DE LA PLAGNE TAREN-TAISE AU CNAS

Pierre GONTHIER explique que les communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime et Macot La Plagne adhéraient au comité national de l'action sociale (CNAS) avant le 01/01/2016.

Le CNAS offre un panel de prestations sociales, culturelles et familiales (billetterie, tickets CESU, plans d'épargne vacances, bons de rentrée scolaire, bons de Noël pour les enfants, prêts, chèques réduction, outils de gestion budgétaire,...).

La collectivité a fait le choix de maintenir les prestations offertes par le CNAS à tous les agents de La Plagne Tarentaise. Il convient donc d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Le conseil municipal décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS.

(Votants : 49, Pour : 49)

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLSH DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Christiane CHARRIÈRE explique que le choix a été fait de réaliser un règlement intérieur commun à l'ensemble des accueils péri et extrascolaires de la commune afin d'offrir une meilleure lisibilité aux parents inscrivant leur(s) enfant(s) aux divers accueils proposés. Elle propose d'approuver le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires, tel que présenté. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 49, pour : 49)

6. ELECTION D'UN MEMBRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE À UNE DÉMISSION

Daniel RENAUD informe le conseil municipal de la démission d'un membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Il convient donc de le remplacer.

Martine Hoën s'étant portée candidate, le conseil municipal procède donc au vote au scrutin de

liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret ;

Résultats :

- Votants : 49

- Blancs ou Nuls : 0

- Exprimés : 49

Monsieur le maire proclame Martine Hoën membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. (Votants : 49, pour : 49)

7. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-090 PORTANT CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS — ÉTÉ 2016

Anthony FAVRE explique que la commune déléguée de Bellentre propose des emplois pour les jeunes de la commune chaque été. Eu égard au nombre important de candidatures reçues, Anthony FAVRE propose de compléter les créations de postes comme suit :

- Création de 3 postes d'agents saisonniers — jeunes de 16 à 18 ans, durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 20 juin au 26 août 2016 inclus au lieu de 2 postes d'agents saisonniers, jeunes de 16 à 18 ans, pour la période du 4 juillet au 26 août 2016 inclus.

Le conseil municipal approuve la modification de création de postes saisonniers comme cités ci-dessus.

(Votants : 49, pour : 49)

8. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-132 PORTANT CRÉATION D'UN POSTE AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Christiane CHARRIÈRE rappelle la délibération 2016-132 portant création d'un poste au multi accueil les p'tits bonnets.

Afin de permettre une annualisation du temps de travail du poste créé soit sur le grade d'infirmier soit d'éducateur de jeunes enfants pour le multi accueils les p'tits bonnets, pour assurer la codification de l'établissement, il convient de modifier la délibération comme suit :

Création d'un poste à temps complet (35/35ème) du 2 juin 2016 au 31 mai 2017 au lieu du 02 juin au 30 avril 2017. Le recrutement s'effectuera, sur le grade d'infirmier.

Le conseil approuve la modification de la délibération 2016-132 dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 49, pour : 49)

9. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Daniel RENAUD rappelle que l'agent d'accueil de la mairie de la commune déléguée de La Côte d'Aime partira à la retraite le 20 juillet 2016 et qu'il est nécessaire dans le cadre du passage de relais de prévoir la création d'un poste d'adjoint administratif pour la période du 7 juin au 20 juillet 2016 inclus. Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 25/35ème pour la période citée ci-dessus.

(Votants : 49, pour : 49)

10. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Gérard MONTILLET explique qu'un agent des services techniques affecté plus particulièrement au service de l'eau partira à la retraite fin octobre 2016.

Il est nécessaire dans le cadre du passage de relais de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 1er septembre 2016 au 31 octobre 2016 inclus dans les conditions ci-après définies :

1 adjoint technique à temps complet 35/35ème, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 octobre 2016 inclus.

Puis l'agent recruté sera placé sur le poste de l'agent qui partira en retraite. Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 49, pour : 49)

11. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS

Patrice MEREL explique que la commission d'urbanisme du 25 mai 2016 a demandé que 2 postes saisonniers soient créés afin de répertorier les chalets d'alpage sur tout le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise.

Il propose ainsi la création de 2 postes d'adjoints techniques saisonniers du 1er juillet au 31 août 2016.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 49, pour : 49)

12. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE

Pierre GONTHIER rappelle qu'un règlement intérieur régissant le fonctionnement du comité technique est obligatoire.

Le comité technique réuni et installé en date du 28 avril 2016 a adopté son règlement intérieur, qu'il y a lieu de faire approuver par délibération du conseil municipal.

Ce document, joint à la délibération, est donc proposé aux membres du conseil pour approbation.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du comité technique tel qu'il lui est présenté. (Votants : 49, pour : 49)

Urbanisme

13. MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU PLU

Roger POUSSIN indique que la commune déléguée de Bellentre a été mise en demeure par une administrée d'acquérir ou de renoncer à un emplacement réservé au PLU. Il explique que cette personne avait cédé à la commune de Bellentre des terrains pour l'agrandissement du cimetière.

Afin de ne pas pénaliser cette propriétaire dont les terrains sont situés en zone constructible et la commune de Bellentre n'ayant pas l'utilité de cet emplacement, Roger Poussin propose de renoncer à l'emplacement réservé n°9.

Le conseil municipal décide de renoncer à l'emplacement réservé n°9 qui avait été réservé au PLU pour l'agrandissement du cimetière et prend acte que le droit de préemption est purgé par son

renoncement et son refus d'acquérir, en sa qualité de bénéficiaire de l'emplacement réservé. (Votants : 49, pour : 49)

14. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES COPROPRIÉTÉS SHANGRI-LÀ ET MAKALU

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du front de neige de Plagne Centre et la nécessité d'intervenir sur des propriétés privées. Les copropriétés du Makalu et du Shangri-Là se sont réunies en assemblée générale respectivement les 30 et 31 décembre 2015 et ont donné leur accord sur les termes de la convention présentée. Il convient donc d'autoriser le maire à signer ces conventions. Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur la concertation avec les autres copropriétés concernées par ce projet. Monsieur le maire explique que l'assemblée générale des Ecrins n'a pas débattu à temps donc il a été décidé de consulter les propriétaires en direct pour qu'ils puissent s'exprimer en amont du cadre légal de vote. Les copropriétés Nanda devi I et II ont pratiquement donné leur accord.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions avec les copropriétés des bâtiments Makalu et Shangri-Là. (Votants : 49, pour : 49)

15. AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION ERDF – PLACE PERRIÈRE

Gérard MONTILLET rappelle le projet de mise en conformité et de mise en accessibilité du cinéma de Plagne Centre et la nécessité de réaliser un transformateur ERDF pour les travaux.

Aujourd'hui, et afin d'alimenter ce transformateur, il convient d'autoriser ERDF à enfouir le réseau sous les parcelles communales section N n°1842 et 1680 (Place Perrière).

Il est donc proposé d'approuver la convention avec ERDF autorisant la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal autorise le maire à signer avec ERDF une convention instituant une servitude pour l'enfouissement du réseau servant à l'alimentation du transformateur.

(Votants : 49, pour : 49)

16. AUTORISATION À SIGNER L'ACTE NOTARIÉ CONTENANT ADDITIF POUR LE BAIL D'UN RESTAURANT D'ALTITUDE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony TRESALLET, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Anthony FAVRE indique que des travaux de dévoiement du réseau d'assainissement sont nécessaires pour l'établissement de la SARL AM Cristal des Neiges (madame Annie Marchant Maillet). Il expose que ces travaux seront à la charge de la SARL AM Cristal des Neiges et de la SAP sans aucune participation financière de la collectivité. Anthony FAVRE demande que ces aménagements soient réalisés dans un délai de 5 (cinq) années ; cependant, les travaux de la SARL AM Cristal des Neiges devant être faits de manière concomitante à ceux de la SAP et que ces travaux sont obligatoires.

Le conseil municipal de la commune déléguée de Bellentre a souhaité proposer à Madame Annie MARCHAND-MAILLET une prolongation de la durée du bail à construction assortie d'une augmentation du montant du loyer pour le restaurant d'altitude « Le Cristal des Neiges » situé sur le territoire communal au lieu-dit « Plan-Bois ».

Le conseil municipal accepte de prolonger le bail à construction du restaurant « Le Cristal des Neiges » dans les conditions suivantes :

Prolongation du bail de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2053 ; en contrepartie, il sera versé à la commune, à compter du 1er janvier 2016, un loyer de 2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, au lieu de 1% actuellement.

(Votants : 48, pour : 48)

Questions diverses

PÉTITION POUR LE NOM « LES COCHES »

Anthony FAVRE informe le conseil municipal d'une pétition émanant des socio-professionnels et des copropriétaires de la station des Coches qui sont profondément choqués par le fait que la station Montchavin Les Coches devienne Montchavin La Plagne. Cette pétition a été envoyée au maire de La Plagne Tarentaise ainsi qu'aux maires des communes déléguées. Anthony Favre fait ainsi lecture de la pétition. Les arguments donnés dans cette pétition sont erronés et ne reflètent pas vraiment la réalité en ce qui concerne le changement de nom.

Anthony FAVRE présente un document retraçant l'origine du nom Montchavin Les Coches et les raisons pour lesquelles les élus ont souhaité modifier ce nom. Pour les élus de Bellentre, il était important que Montchavin et Les Coches se rapportent à la station phare « La Plagne ». En revanche, Anthony FAVRE précise bien que la station des Coches et les informations utiles, figurent toujours sur le site internet. Les panneaux signalétiques existent toujours pour Montchavin et pour les Coches. Anthony FAVRE explique qu'il avait souhaité délibérer sur ce changement de nom avant le 1er janvier 2016 afin que la décision soit bien prise à l'échelle de Bellentre et non de La Plagne Tarentaise.

Anthony FAVRE souligne qu'un manque de communication existe entre les propriétaires et les communes, ce qui entraîne souvent la contestation des décisions prises par les élus. Il est important de rétablir le contact avec les propriétaires, et pour cela, il suggère de créer une maison des propriétaires sur la commune déléguée de Bellentre, en test.

L'objectif pour la collectivité est d'avoir des interlocuteurs directs qui pourront retransmettre les informations et les décisions prises par les élus.

Isabelle GIROD-GEDDA souhaiterait que, pour la présentation de ce document aux propriétaires le 19 juillet, les chiffres de 2014 soient aussi intégrés selon les statistiques proposés par le cabinet G2A pour être au plus près de la réalité du marché. Anthony Favre répond que ce document de présentation a été réalisé par les élus et que cela leur a donné un important travail et que les années, qui ont été arrêtées, ont été choisies pour des raisons économiques. Isabelle GIROD-GEDDA trouve ce travail très bien fait.

Elle insiste sur le fait qu'elle n'est pas contre le changement de nom mais elle souhaitait seulement que les propriétaires aient une vraie lecture du marché.

Anthony FAVRE demande l'avis de René ALLAMAND, président du Syndicat Intercommunale de La Grande Plagne et de Stéfan Koumanov, président de l'Office du Tourisme de La Grande Plagne. René ALLAMAND et Stéfan KOUMANOV rappellent que, depuis de nombreuses années, la volonté est de rassembler l'ensemble des stations sous le nom de « La Plagne ». L'objectif est de rendre la station plus compétitive sur le marché en se regroupant tous sous le même logo et la même dénomination. Monsieur le maire souhaite juste rappeler que les élus ont choisi le nom de « La Plagne Tarentaise » et « Aime-La-Plagne » pour les communes nouvelles et que ce n'est pas anodin.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT) – DOCUMENT D'OBJECTIF ET D'ORIENTATION (DOO)

Monsieur le maire rappelle qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la partie prescriptive du SCOT, regroupant cartographies et prescriptions textuelles. Ces prescriptions s'appliqueront aux PLU et aux opérations urbaines de plus de 5000 m² de SHON.

Monsieur le maire explique que le SCOT sera validé en conseil syndical de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise courant 2017.

Cernant le DOO, monsieur le maire fait part d'une information communiquée dernièrement par la Direction Départementale des Territoires (DDT) : Certaines communes vont devoir réduire leurs espaces constructibles et donc modifier leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les 4 communes de La Plagne Tarentaise vont être impactées par cette nouvelle réglementation. Cette information n'est pas complètement validée mais il est nécessaire que les communes s'y préparent.

Pierre GONTHIER explique que la commune de Valezan va devoir réduire ses zones constructibles de 5ha à 2,2ha sur 10 ans.

Daniel RENAUD souhaiterait qu'une information publique soit organisée, notamment pour les propriétaires de la Côte d'Aime qui vont directement être impactés par cette nouvelle directive. Il est important qu'ils sachent que les terrains devront être utilisés rapidement au risque de les voir déclasser en terrain agricole. De même, Daniel Renaud aurait aimé que les personnes de la DDT viennent eux-même présenter ces nouvelles prescriptions aux habitants.

Anthony FAVRE répond que malheureusement ils ne se déplaceront pas. En revanche, la seule possibilité qu'auront les élus sera de convaincre les administrés de se déplacer pour l'enquête publique qui sera organisé pour la mise en œuvre de ces nouvelles règles.

Monsieur le maire ajoute également qu'il aurait fallu réaliser la liaison vallée/station, si les possibilités financières le permettent, pour pouvoir envisager de conserver les 10 000 m² de surface de tourisme pondérée. Dans le cas contraire, cette surface constructible serait révisée à la baisse pour Macot, comme pour les m² Aime.

Monsieur le maire indique que les élus vont se battre pour que cette nouvelle directive ne soit pas appliquée sachant que la date limite est le 10 juillet 2016.

Anthony FAVRE rappelle que le SCOT est basé sur 6 axes :

- Le développement durable
- L'attractivité touristique
- Le territoire de qualité pour les résidents permanents et L'habitat
- Une Offre de mobilité plus efficace (transport)
- Une Offre commercial
- La Maîtrise des gaz à effet de serres

Les deux communes de La Plagne Tarentaise et d'Aime-La-Plagne étant classées en communes de rang 2, elles vont devoir réviser les droits à construire au contraire des pôles de rang 1 comme Mouÿtiers ou Bourg Saint Maurice. Par exemple, une commune comme La Côte d'Aime, dite rurale, va devoir réduire ses hectares constructibles de plus de la moitié. Il va donc falloir rapidement communiquer sur cette information même si les élus arrivent à négocier le retrait de cette directive.

La commune de Bellentre a déjà dû réduire ses hectares constructibles lors du dernier PLU et va sûrement encore devoir en supprimer.

Anthony FAVRE souhaite que les élus se battent pour éviter ces réductions de droits à construire ou tout au moins les limiter.

EPFL (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL) OU EPORA (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES)

Monsieur le maire rappelle l'information communiquée par Anthony FAVRE lors du dernier conseil municipal : l'éventuelle obligation des collectivités d'être contraintes (dans un délai non défini à ce jour) d'adhérer à un Etablissement Public Foncier. Le débat de ce soir est donc de savoir s'il est opportun ou non pour la commune de La Plagne Tarentaise d'adhérer à un Etablissement Public Foncier local ou d'Etat dans l'hypothèse où elle y serait contrainte.

Les taux des établissements Public Foncier consistent en une taxe additionnelle répercutée directement sur les rôles d'impôts locaux y compris sur les résidences secondaires.

Pour l'EPORa, les taux 2015 sont :

Taxe Habitation : + 0,202 %

Foncier Bâti : + 0,286 %

Foncier Non Bâti : + 0,749 %

Cotisation Foncière des Entreprises : + 1,2%

Cet impôt complémentaire lèverait environ

206 782 euros/an sur le périmètre de La Plagne Tarentaise.

Pour l'EPFL, les taux 2015 sont :

Taxe Habitation : + 0,262 %

Foncier Bâti : + 0,443 %

Foncier Non Bâti : + 1,63 %

Cotisation Foncière des Entreprises : + 1,97 %
Cet impôt complémentaire représente environ 320 244 euros/an de recettes pour l'établissement public foncier uniquement pour le périmètre de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire rappelle qu'un Etablissement public foncier est chargé d'acheter et de négocier le foncier, les bâtiments, les zones nécessaires pour le développement touristique ou pour les projets d'aménagements pour le compte des collectivités. Roger POUSSIN ajoute que l'objectif premier des EPF est d'inciter les collectivités à renforcer leurs stratégies foncières et les aider à négocier dans des affaires parfois difficiles. Toutes les collectivités ne sont pas aidées de services dédiés pour ces missions. Elles ont également pour rôle la création de logement social et le développement de l'habitat permanent.

Pour la commune de La Plagne Tarentaise, Roger POUSSIN explique que l'échéance pour l'obligation d'adhérer ou pas n'est pas encore connue.

Roger POUSSIN prend l'exemple du projet du lotissement de Bellentre, à Bonconseil, où l'EPF pourrait être très utile. En effet, ce projet très complexe regroupe 43 parcelles avec une multitude de propriétaires (notamment des indivisions). Dans le cas d'une adhésion à l'EPF, cette structure s'occupera de l'ensemble des démarches foncières pour la collectivité.

Pour la déviation du village de Macot chef-lieu, l'EPF pourrait s'occuper de toutes les négociations foncières. L'EPF peut aider également une collectivité à se rendre acquéreur d'un bâtiment ou d'un terrain en cours d'année même si la somme n'a pas été budgétée. Pour cela, l'EPF réalise le portage du projet pour la commune et permet à cette dernière d'être réactive sur des opportunités.

Patrice Merel précise que ces projets peuvent être portés par d'autres établissements que l'EPF.

Le projet de déviation de Macot a été confié à la Société d'Aménagement de La Savoie, qui s'occupe de l'ensemble des démarches, en lieu et place de la collectivité, ce qui évite d'avoir à recourir à un EPF et donc de lever un impôt supplémentaire.

Si la collectivité de La Plagne Tarentaise doit adhérer à un EPF, il est important de réaliser, en premier lieu, un inventaire des projets prévus sur l'ensemble du territoire avant de prendre toute décision.

Monsieur le maire insiste sur le fait que la collectivité va payer une adhésion et des frais à l'EPF en plus de l'impôt levé sur les contribuables. Par contre, il est clair que si la collectivité n'a pas d'autre choix que d'adhérer, il faudra plutôt privilégier la structure locale afin d'avoir plus de réactivité et une représentativité plus importante pour les communes de Tarentaise.

Anthony FAVRE explique que l'EPFL et l'EPORA ont tous les deux une mission de portage du foncier. L'EPFL intervient sur le département de la Savoie. L'EpoRA est quant à lui compétent sur les régions Rhône-Alpes et de l'Ouest.

Pourquoi les collectivités doivent faire subitement un choix ? Un rapport a été demandé par le ministre concerné sur la réalité foncière du territoire français.

Ce rapport suggère de renforcer les programmes locaux de l'habitat et de promouvoir l'action des établissements publics fonciers sur l'ensemble du territoire français pour 2017. Et, tout est déjà prévu pour intégrer ces prescriptions dans la loi égalité, citoyenneté. De plus, il est demandé, dans ce rapport, de dé plafonner la taxe pour les EPF d'Etat (actuellement plafonnée à 20 euros le contribuable), voire de la doubler, et de renforcer l'action des EPF en leur permettant de réaliser des réserves foncières sur du long terme afin de fournir des terrains moins chers pour les futurs développements urbains, etc.....

A ce jour, aucune loi n'a été adoptée en ce sens. Anthony FAVRE craint que si les élus ne se décident pas rapidement pour l'EPF local, l'Etat fasse le choix pour la collectivité et que cette dernière soit obligée d'adhérer à l'EpoRA, ce qui coûterait plus cher aux contribuables.

Monsieur le maire rappelle que l'EPORA n'est pas pour le moment compétent sur le département de La Savoie. Afin qu'il puisse intervenir sur le département, un débat au niveau national devra être organisé et dans ce cas-là, les élus auront le temps de se décider.

Monsieur le maire souligne que le projet de Bel-lentre, qui concerne un aménagement de territoire, est donc primordial et prioritaire. Cependant, il faut examiner les modalités d'acquisition du foncier nécessaire pour ce projet, afin de privilégier l'acquisition du foncier par la commune plutôt que de déléguer ce financement à l'EPFL qui entraînera une nouvelle augmentation des taxes pour le contribuable. Il rappelle toutes les augmentations prévues pour les années à venir et imposées par l'Etat, et invite donc à la prudence concernant la fiscalité.

Anthony FAVRE est tout à fait d'accord avec monsieur le maire car en outre d'imposer les contribuables, les sociétés vont être aussi impactées alors qu'elles sont déjà en difficulté. Mais il veut que les élus soient bien conscients qu'ils vont devoir sûrement faire un choix cornélien avant la fin de l'année.

Anthony FAVRE présente un état des lieux des communes alentours : le bassin de Bourg Saint Maurice, y compris Tignes et Val d'Isère, vont délibérer pour adhérer à un EPFL, Moûtiers va délibérer sur ce point très rapidement.

Sur Aigueblanche, cette adhésion a été refusée. Donc il a été prévu une rencontre entre les élus de la Plagne Tarentaise et d'Aigueblanche pour échanger et décider ou non d'adhérer. Si on doit adhérer, il est essentiel de négocier un nombre de sièges important au niveau de l'EPFL.

Richard BROCHE se demande quelle est la durée de vie de l'EPFL par rapport à l'EPORA ? Anthony Favre ne peut pas répondre à cette question. En revanche, il pense qu'il aurait été peut-être judicieux de fusionner les EPFL de Savoie et Haute Savoie antérieurement. Aujourd'hui, il espère juste que l'EPORA ne va pas se surperposer à l'EPFL, ce qui serait catastrophique pour les collectivités. Véronique Gensac indique que la commune de Valézan avait adhéré à l'EPFL pendant 4 ans et que cette expérience avait été positive. Ce choix avait été fait car la commune avait des projets et l'EPFL s'est ainsi chargé de toutes les négociations fon-

cières avec les propriétaires. Pour les petites communes, l'adhésion est très utile car l'EPFL porte le projet dans son intégralité (négociations, emprunts, demande de subvention...).

Valérie FERRARI demande si l'EPFL a le droit de s'opposer à un projet ou le reporter. Monsieur le maire répond par la négative, en revanche il précise qu'ils sont présents pour conseiller la collectivité. L'EPF agit au nom et pour le compte de la commune pour porter un projet.

Le conseil municipal souhaite qu'aucune décision ne soit prise pour le moment.

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

René ALLAMAND rappelle que le conseil municipal a délibéré dernièrement pour modifier les statuts du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. L'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts en date du 19 mai a été publié. Cet arrêté stipule la modification de la représentativité des communes comme suit :

3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour Aime la Plagne ; 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour Champagny En Vanoise et 6 délégués suppléants et 2 délégués titulaires pour La Plagne Tarentaise.

Il sera ainsi demandé au prochain conseil municipal de délibérer afin de choisir les représentants de la commune au SIGP.

René ALLAMAND tient à spécifier que les membres, qui n'avaient pas pu être désignés lors de la création de la commune nouvelle, ont continué à participer régulièrement au conseil syndical en tant qu'invités.

LISTE DES MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h00

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 16/01	Travaux de mise aux normes du cinéma		649 911,63 €	779 893,96 €
	Lot 1- désamiantage	RTP	17 230,00 €	20 676,00 €
	Lot 2- Terrassement -GO -VRD	BTTP	152 036,80 €	182 444,16 €
	Lot 3 - Etanchéité	MP ETANCH	14 978,87 €	17 974,64 €
	Lot 4 - Mernueries intérieures	GAL	37 976,83 €	45 572,20 €
	Lot 5 - Carrelage - Faïence	MIGNOLA	7 321,50 €	8 785,80 €
	Lot 6 - Revêtements sols souple	APM SARL	19 146,29 €	23 299,55 €
	Lot 7 - Cloisons Plafonds Peintures intérieures et extérieures	GASTINI	49 677,22 €	59 612,66 €
	Lot 8 - Charpente métallique - Serurerie - Vêture	FERRARIS	59 611,57 €	71 533,88€
	Lot 9 - Ascenseur	OTIS	38 200,00 €	45 840,00 €
	Lot 10 - Equipements scéniques	FASCEN CONCEPT	68 414,46 €	83 297,35 €
	Lot 11 - Electricité - Courants forts - courants faibles	SOGEC	89 430,09 €	107 316,11 €
	Lot 12 - Chauffage Sanitaire et Ventilation	MONT- MAYEUR RENÉ ET FILS	94 618,00 €	113 541,60 €
MAPA 16/02	Mission études de démarche environnementale - Parking aérien de P1800	BIOTOPE	21 993,75 €	26 392,50 €
MAPA 16/04	Réalisation de pistes VTT	MARMOT- TAN TP	28 702,00 €	34 442,40 €

P PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2016

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315016M1018	BROCHE HUGO	Sangot	Rénovation bât agricole en 3 appartements
07315016M1014	PROVOT MICHAEL	La Côte d'Aime	réhabilitation maison
07315016M1023	GILIBERT YANN ET FRANÇOISE	LES CÉSIÈRES DE MACOT	rénovation chalet d'alpage
07315016M1013	MARCHAND-MAILLET BÉATRICE	Le Gothard Bellentre	aménagement combles

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

LA FÊTE DU VILLAGE - LA MACOTAISE

Pari réussi pour la deuxième édition de la fête du village «La Macotaise».

Tous les ingrédients étaient réunis : le soleil, des animations variées, un très beau concert et bien sûr l'indispensable public.

Les élus de La Plagne Tarentaise remercient l'AOM pour l'organisation, les bénévoles pour leur implication et toutes les personnes qui se sont investies et qui sont venues partager de magnifiques moments.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

AIRE DE JEUX

Une nouvelle aire de jeux a été installée aux Coches, La Plagne Tarentaise, en plein centre du village.



PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE, MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 22 juillet 2016 de 8h30-11h30
- Jeudi 22 septembre 2016 de 16h00-19h00
- Vendredi 14 octobre 2016 de 8h30-11h30

LOCATION D'APPARTEMENT

La Commune déléguée de Belleentre met en location :

1- Un appartement de 76 m² sis au chef-lieu de Belleentre.

Comprenant 3 chambres, une cuisine, une salle à manger, une petite annexe, une salle de bain.
Loyer de 610 € - Chauffage de base inclus (Chauffage d'appoint électrique) + eau et électricité.

2- Un appartement de 102m² sis au-dessus de l'école du hameau de Bonconseil.

Comprenant 5 chambres, une cuisine, une salle à manger, une salle d'eau et une salle de bain.
Annexe : Garage à vélo à l'extérieur, terrain de 540M².

Loyer de 730€ -- Chauffage en collectif avec l'école + eau et électricité.

3- Un appartement de 100m² sis au-dessus de l'école de Belleentre.

Comprenant 3 chambres, une entrée, une cuisine, et une salle de bain.

Loyer de 438€ - Chauffage en collectif avec l'école + eau et électricité.

LES ANIMAUX SONT STRICTEMENT INTERDITS

Merci de bien vouloir déposer votre candidature, en mairie, 6, route Napoléon – Belleentre - 73210 LA PLAGNE TARENTEAISE ou par mail.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec la mairie au 04 79 07 11 06 ou mairie.belleentre@wanadoo.fr

DÉPLOIEMENT 4G- RÉSEAU MOBILE À TRÈS HAUT DÉBIT DE QUATRIÈME GÉNÉRATION

Orange doit très prochainement intervenir sur la commune déléguée de Belleentre afin de permettre le déploiement du réseau mobile à très haut débit de quatrième génération (4G). Par conséquent, leur intervention pourrait créer ponctuellement des perturbations de la réception de la TNT. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, vous pouvez appeler le 0 970 818 818. (prix d'un appel local). Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (adsl), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

La résolution des perturbations effectivement occasionnées par la mise en service de nos émetteurs 4G sera prise en charge par Orange.

JOURNÉE NETTOYAGE DES SENTIERS

Le Samedi 25 Juin se tenait le rendez-vous annuel d'entretien des sentiers organisé par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime. Cette année, plus d'une vingtaine de Côterains et de Valezanais avaient le cœur à l'ouvrage pour la réalisation de trois principaux « chantiers » : Réouverture du sentier menant à l'ancien captage de la S.N.C.F, près des Moulins, nettoyage du ruisseau entre Valezan et Montmery, réouverture d'un ancien sentier partant du pont de l'Ormente (près de la carrière sur la route de Granier) en direction de la Fougère, donnant accès à un joli plateau forestier en zone humide avec de magnifiques arbres. L'orage en fin de matinée n'a pas perturbé le travail des différentes équipes puisque toutes les tâches prévues ont été finalisées.

Triste bilan tout de même concernant le nettoyage du ruisseau : dix sacs de cent litres de débris ramassés mais aussi des pneus et un tas de ferrailles.

Les volontaires se sont ensuite retrouvés pour l'apéritif et le déjeuner offerts par la mairie et le syndicat d'initiative.



L'ÉTÉ A LA CÔTE D'AIME

Marché estival – Tous les vendredis de 17 à 19h
Légumes bio, fruits, fromages, produits italiens, pizzas...
Place de la mairie

École d'Autrefois

Du mardi au samedi de 15h à 18h Entrée libre
Reconstitution d'une classe du XXème siècle et avec l'expo :
Être écolier à La Côte d'Aime

Atelier loisirs créatifs

Tous les vendredis de 14h30 à 17h Entrée libre
Salle polyvalente commune déléguée de La Côte d'Aime



Family Race Jeudi 21 juillet 2016 à 21h00

Montchavin La Plagne

Le but du jeu ? Pas de chrono, pas de classement, mais un parcours à faire en famille, parsemé d'épreuves ludiques pour lesquelles vous aurez besoin de toute votre famille pour réussir.

Info : 04 79 07 82 82

Fêtes musicales Jeudi 21 juillet 2016 à 21h00

Eglise Saint Nicolas, Macot chef-lieu

Vêpres de Alessandro Scarlatti, pour Solistes, Choeur, instruments et orgue.

Un magnifique programme, avec une trentaine de participants! Infos et réservation au 06.08.26.68.81

Concert Gospel Vendredi 22 juillet 2016 à 20h30

Salle des fêtes de la commune déléguée de La Côte d'Aime

CONCERT GOSPEL de « Mister BLAIZ »

Entrée 10 €

Fête du plan d'eau Samedi 23 juillet 2016

Macot La Plagne

21h-22h30 - Spectacle «Légendes» par Magic Voices en live

22h30-1h00 - spectacle pyrotechnique
Discothèque géante en live

6000 D Du 28 au 30 juillet 2016

www.6000D.com

Fête de la Saint Laurent Dimanche 31 juillet 2016

salle des fêtes de la commune déléguée de la Côte d'Aime

Stands, loterie, jeux, vente pâtisserie, expositions, bal en soirée.

VIDE GRENIER place de la mairie

Inscriptions 5€ auprès du syndicat d'initiative (avec carte d'identité).

Concert Sugar Lady Vendredi 05 août 20h30

salle des fêtes de la commune déléguée de La Côte d'Aime

participation libre

Semaine DANSE 24 au 29 juillet

Semaine Danse. Salsa, danses de salon, hip-hop ...

Montchavin La Plagne

Info : 04 79 07 82 82

Mariage d'Antan Dimanche 07 août à 15h00

Montchavin La Plagne, commune déléguée de Bellentre

Accordéoniste, chants, balades en calèche, fabrication du beaufort, Mariage d'antan dans la chapelle en costumes, défilé dans le village, repas savoyard le soir.

Info : 04 79 07 82 82

Cinéma la côte d'Aime

salle des fêtes de la commune déléguée de La Côte d'Aime

19 août : Le petit Nicolas - 20h30

26 août : Le prénom - 20h30

participation libre

Les jeudis d'Aime à 21h

Théâtre de Verdure à Aime

21 juillet : Dirty Doctor - Rock n'roll

28 juillet : Ma family trio - Pop - jazz - soul et Groove

04 août : Orange Buld - Folk

25 août : un nerf de swing

Cinéma plein air

Théâtre de Verdure à Aime

2 août : Les Tuches - 21h30

9 août : la Famille Béliet - 21h20

16 août : le dernier loup - 21h10

23 août : Mommy - 21h00

L'église St Nicolas à Macot La Plagne – chef-lieu

(Site sous vidéo-surveillance)

L'église est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 16h30 toute l'année et du lundi au samedi du 15 juillet au 15 août 2016. Des visites sont prévues le mardi à 17h les 19 et 26 juillet et les 2,9, et 16 août (durée 1h30).

Visite : 6€ adultes, gratuit (enfant moins de 16 ans, étudiants) - RDV : devant l'église.

Inscription indispensable à la Plagne Tourisme Vallée à Aime, et à la Plagne Tourisme altitude de Plagne-Centre au plus tard le jour de la visite avant 11h30.

Minimum de participants : 4

Association les Equipiers 92

Association de bénévoles qui intervient régulièrement sur les manifestations organisées dans le canton : marché de Noël, 6000d ...

L'association recherche des nouvelles personnes prêtes à s'investir. si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact auprès de Rachel Montmayer : 06.22.70.11.39